



## PANDÉMIE DE COVID-19 (CORONAVIRUS) MESURES MUNICIPALES

Chères hélénoises, chers hélénois,

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19 (Coronavirus) et suivant les recommandations du Gouvernement du Québec, le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska souhaite vous informer de certaines décisions pour protéger la population ainsi que les employés municipaux.

### **Salles municipales et bibliothèque**

La salle municipale, le centre des loisirs et la bibliothèque sont fermés au public jusqu'au 30 mars. Cela inclut les réservations pour des événements familiaux, sportifs, etc. Nous sommes désolés des incon vénients que cela va causer, cependant la situation extraordinaire où nous sommes plongés exige ce genre de mesures.

### **Bureau municipal**

Le bureau municipal est fermé à la population jusqu'à nouvel ordre. Les employés continueront de travailler et seront disponibles pour répondre à vos demandes ou questions. Vous pouvez les rejoindre, durant les heures normales d'ouverture, en appelant au **418 492-6830** ou en écrivant à [dg@sainte-helene.net](mailto:dg@sainte-helene.net).

Pour le **paiement des taxes dû le 27 mars**, nous vous demandons en priorité d'effectuer votre paiement via Accès D. Si vous devez payer par chèque, vous pouvez le poster ou le déposer dans la **boîte blanche** située sur le mur à gauche de l'entrée du bureau municipal. Nous vous déconseillons de payer en argent comptant, car aucune preuve ne pourra vous être donnée.

Merci à tous pour votre compréhension et vos efforts.

Le conseil municipal.